

David JOURNAULT

Séminaire St Jean – Nantes

2^{ème} année

Mars 2003

La PRUDENCE,
réflexions à partir de trois catéchismes
pour adultes
et “critériologie” d’une prudence
pastorale

Cours de Théologie Morale

Père Benoît BERTRAND

*« Aime-t-on la justice ?
Ses labeurs, ce sont les vertus,
elle enseigne, en effet, tempérance et prudence,
justice et force;
ce qu'il y a de plus utile pour les hommes dans la vie. »*

Sagesse 8, 7

*« Et le maître loua cet intendant malhonnête d'avoir
agi de façon avisée (lat. prudenter). Car les Fils de ce
monde-ci sont plus avisés (lat. prudentiores) envers
leurs propres congénères que les fils de la lumière. »*

Luc 16, 8

Sommaire

<i>Sommaire</i>	3
<i>Introduction La prudence, cette vertu méconnue...</i>	4
<i>Première partie La prudence à la lumière des trois catéchismes</i>	6
I.1. La prudence, la plus éminente des vertus cardinales	6
I.1.1. Les vertus cardinales	6
I.1.2. La prudence et les autres vertus	7
I.2. La prudence et la formation de la conscience morale	8
I.2.1. La prudence, condition de la formation de la conscience morale	8
I.2.2. La prudence, but de la formation de la conscience morale	8
<i>Deuxième partie L'histoire du concept de prudence</i>	10
II.1. La prudence dans la Bible	10
II.1.1. Le cœur	10
II.1.2. La Sagesse et la Prudence	11
II.2. La prudence dans l'histoire de la pensée	12
II.2.1. Chez les philosophes	12
II.2.2. Chez les penseurs chrétiens	13
<i>Troisième partie "Critériologie" pour une prudence pastorale</i>	15
III.1. La prudence, une vertu plus que jamais d'actualité	15
III.1.1. Prudence et Principe de précaution ?	15
III.1.2. Pour une véritable prudence	16
III.2. Une vertu à mettre en pratique dans la pastorale	17
III.2.1. Une discipline personnelle	17
III.2.2. Une pratique relationnelle	18
III.2.3. Dans la progressivité	18
<i>Synthèse et perspectives La morale et la prudence</i>	20
<i>Bibliographie</i>	21

Introduction

La prudence, cette vertu méconnue...

Lorsqu'on parle de vertu dans notre monde d'aujourd'hui, c'est souvent pour la ridiculiser. La vertu n'est plus à la mode, tout comme la morale : au nom de qui ou de quoi pourrait-on venir mettre des limites à ma liberté, qui est de faire ce que je veux ? L'Église catholique reconnaît la grandeur de la liberté humaine, puisque « *la vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine.* »¹. Cette liberté vient de Dieu, et c'est à une réponse libre que l'homme est appelé. C'est par la pratique de la vertu de prudence que l'homme peut se libérer de ses servitudes, discerner le bien à accomplir, le mal à éviter, et en prendre les moyens. On voit déjà en quoi la vertu de prudence est loin d'être obsolète.

La prudence, qui est depuis Saint Thomas d'Aquin considérée comme la première des vertus cardinales, est cependant victime d'une certaine désaffection. Elle n'a plus aujourd'hui dans nos sociétés la place prédominante que lui assigne la pensée de l'Église depuis des siècles. Dans les esprits de nos contemporains, cette notion se trouve parfois assimilée à de la mollesse ou de la pusillanimité. Il s'agit d'une mauvaise compréhension de ce que recouvre cette notion dans la théologie morale.

La réflexion morale de l'Église catholique se fonde sur une longue tradition et elle continue à chercher de nouvelles formulations pour aider les chrétiens, et toute l'humanité, à avoir une vie bonne sous le regard de Dieu. Ainsi il est apparu nécessaire dans la dynamique de Vatican II de réaliser de nouveaux exposés doctrinaux de la foi de l'Église catholique, tant au niveau de l'Église universelle qu'au niveau des différentes conférences des évêques. Trois de ces ouvrages serviront de base au présent travail. Notre étude porte en effet sur la lecture de différents passages du *Catéchisme de l'Église catholique*², du *Catéchisme pour adultes* des évêques de France³, et du *Catéchisme pour adultes* des évêques d'Allemagne⁴. Ces trois ouvrages n'ont pas été composés dans la même perspective : le *Catéchisme de l'Église catholique* présente un exposé dogmatique de la foi alors que le *Catéchisme pour adultes* des évêques de France a une

¹ Concile Vatican II, *Gaudium et spes*, n°17

² *Catéchisme de l'Église catholique – Édition définitive*, Éditions Centurion / Cerf / Fleurus – Mame, 1998

³ LES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour adultes – L'Alliance de Dieu avec les hommes*, Éditions Centurion / Cerf, 1991

⁴ CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ALLEMANDE, *Catéchisme pour adultes – Vivre de la foi*, Éditions Centurion / Cerf, 1997

préoccupation d’abord pastorale et que le *Catéchisme pour adultes* des évêques allemands est plutôt théologique.

Nous nous intéresserons d’abord aux caractéristiques de la vertu de prudence telles qu’elles sont exposées dans les trois catéchismes. Chacun de ces textes a une tonalité qui lui est propre et tout en témoignant de la même foi sur la même question, ils forment une polyphonie qui enrichie la compréhension de la notion de prudence.

Dans une deuxième partie, nous verrons l’histoire de ce thème de la prudence dans la Bible et l’histoire de la pensée, et comment la compréhension de la vertu de prudence s’est structurée. Pour ce faire, nous élargirons notre champ de vision à d’autres sources que les trois catéchismes.

Enfin, nous verrons en quoi la vertu de prudence est une vertu aussi bien d’aujourd’hui que d’hier, et qu’elle a toute sa place dans notre société. Dans cette ligne, nous proposerons un essai de “critériologie”, une réflexion sur les critères à mettre en œuvre pour essayer d’exercer la vertu de prudence dans un cadre pastoral.

Première partie

La prudence à la lumière des trois catéchismes

L'étude des passages des trois catéchismes consacrés à la vertu de prudence nous permet d'en définir les principales caractéristiques. Elle est d'abord définie comme étant la plus éminente des vertus cardinales (I.1.). De plus, il apparaît que la vertu de prudence est en étroite relation avec la formation de la conscience morale (I.2.).

I.1. La prudence, la plus éminente des vertus cardinales

I.1.1. LES VERTUS CARDINALES

Les vertus cardinales sont des vertus morales et ne doivent pas être confondues avec les vertus théologiques qui sont la foi, l'espérance et la charité. Les vertus cardinales sont au nombre de quatre : la prudence, la justice, la force et la tempérance. Elles sont dites cardinales car toutes les autres vertus découlent de ces quatre vertus fondamentales.

Comment définir les vertus ? Pour le *Catéchisme de l'Église catholique*, il s'agit « *des attitudes fermes, des dispositions stables, des perfections habituelles de l'intelligence et de la volonté qui règlent nos actes, ordonnent nos passions et guident notre conduite selon la raison et la foi.* »⁵ Il ne faudrait pas que cette définition nous oriente vers une perception rigide des vertus. Le *Catéchisme pour adultes* des évêques de France précise bien que la vertu est une « *habitude dynamique* »⁶ de bien agir. Cette précision est importante : elle signifie qu'il ne s'agit en rien d'une attitude figée. La vertu, c'est l'art de discerner le bien dans les circonstances de la vie ; il ne s'agit pas d'une rigidité, mais bien d'une réactivité, en fidélité à la foi. Les vertus ne sont pas innées en l'homme, elles sont humainement acquises, principalement par le biais de l'éducation. Et elles ne sont pas acquises une fois pour toutes, ce que le *Catéchisme pour adultes* des évêques de France précise bien : « *Comme toutes les réalités morales, ces "vertus" demandent à être exercées sous peine de s'atrophier.* »⁷ Les actes

⁵ *Catéchisme de l'Église catholique*, n°1804

⁶ LES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour adultes – L'Alliance de Dieu avec les hommes*, n°510

⁷ *ibid.*, n°511

moralement bons à la fois découlent des vertus et renforcent ces vertus : elles en sont « *les fruits et les germes* »⁸.

I.1.2. LA PRUDENCE ET LES AUTRES VERTUS

Depuis Saint Thomas d’Aquin, qui en cela suit Aristote, la prudence est tenue pour la première des vertus cardinales : « *La prudence est absolument principale par rapport à toutes les vertus. Mais les autres tiennent une place principale, chacune dans son genre.* »⁹. Qu’est-ce qui vaut à la prudence cette première place ? La prudence est première en ce qu’elle permet l’exercice des autres vertus : la pratique de la justice, de la force et de la tempérance présuppose la prudence. « *Elle est dite “auriga virtutum” : elle conduit les autres vertus en leur indiquant règle et mesure.* »¹⁰ C’est la prudence qui permet à l’homme de discerner le bien véritable et de choisir les moyens justes pour l’accomplir. Ainsi il n’est pas seulement question d’une évaluation uniquement théorique d’une situation, mais bien d’une réflexion orientée vers la décision pratique. C’est en exerçant la prudence que l’homme peut considérer les tenants et les aboutissants d’un problème moral, ainsi que toutes les conséquences éventuelles, y compris les “dommages collatéraux” qui pourraient survenir. La prudence permet de prendre de la hauteur, du recul, pour juger sereinement de la situation :

« La prudence, qui est la première vertu cardinale et la plus éminente, ne doit pas être assimilée à la simple intelligence. Elle consiste plutôt dans la capacité d’agir de façon raisonnable. C’est elle qui porte un jugement compétent en matière éthique. Elle rend l’homme capable de faire abstraction de lui-même. Celui qui veut appliquer de façon juste la règle d’or du Sermon sur la montagne ne le peut que s’il “saute par-dessus sa propre ombre” et juge sa conduite à partir d’une perspective plus haute. C’est cela précisément qui est exigé dans la conduite éthique. »¹¹

Ainsi, le rôle que la prudence est appelée à jouer dans la conduite morale invite à réfléchir à la place qui doit être faite à cette vertu pour ce qui est de l’éducation et de la formation de la conscience morale.

⁸ *Catéchisme de l’Église catholique*, n°1804

⁹ S. Thomas d’Aquin, *Somme théologique*, IIa IIae, q. 61, a. 2, ad. 1

¹⁰ *Catéchisme de l’Église catholique*, n°1806

¹¹ CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ALLEMANDE, *Catéchisme pour adultes – Vivre de la foi*, pp. 64-65

I.2. La prudence et la formation de la conscience morale

Le lien qui existe entre la prudence et la formation de la conscience morale est double. La vertu de prudence est tout d'abord une condition de la formation de cette conscience morale car elle doit être mise en œuvre par "l'éducateur" (personne, institution,...) pour permettre une formation saine et sainte. Ensuite, l'éducation à la pratique de la vertu de prudence est un des pans principaux, sinon la priorité absolue, de l'éducation de la conscience morale.

I.2.1. LA PRUDENCE, CONDITION DE LA FORMATION DE LA CONSCIENCE MORALE

Le rôle de la vertu de prudence et des autres vertus est de permettre « *aux hommes d'accéder à une humanité véritable.* »¹² N'est-ce pas là aussi le but de toute éducation ? Ainsi, la vertu de prudence a un rôle important à jouer dans la formation de la conscience morale. C'est effectivement à elle que l'on a recours quand nous avons une décision à prendre, mais le champ d'action de la prudence ne se limite pas à la seule prise de décision. Comme le dit James F. Keenan : « *Elle vise plus largement la recherche et la création des conditions favorables au plein épanouissement.* »¹³ Il est de la nature même de la prudence de ne pas se limiter à la réponse à des questions de discernement, mais bien d'anticiper et de mettre en place les conditions qui permettent de faire le bon choix, de se former à bien choisir. Les parents savent qu'ils ne peuvent pas apprendre à la place de leur enfant, ni forcer leur enfant à apprendre : ils ne peuvent que tout faire pour créer les conditions favorables à l'épanouissement de leur enfant et à son apprentissage progressif. Ici l'expérience rentre pour beaucoup en ligne de compte, puisqu'il n'y a pas de formation au "métier" de parent. La seule façon que nous avons d'apprendre à être parent, c'est de se baser sur nos propres parents, en continuité ou en rupture, et sur nos expériences.

I.2.2. LA PRUDENCE, BUT DE LA FORMATION DE LA CONSCIENCE MORALE

La vertu de prudence est donc non seulement une condition de la formation de la conscience morale, mais elle en est aussi un but. En effet, l'éducation ne doit pas se limiter à une accumulation de connaissances intellectuelles, mais elle doit aussi aider l'homme à devenir pleinement homme. L'éducation doit permettre d'acquérir des savoirs, mais aussi des savoir-faire, et peut-être avant tout des savoir-être. La conscience morale se forme certes en apprenant les règles, les valeurs qui sont celles d'une vie juste sous le regard de Dieu, mais elle doit aussi apprendre comment choisir, comment se comporter concrètement, comment mettre en

¹² *ibid.*, p. 68

¹³ KEENAN James F., *Les vertus, un art de vivre*, Coll. "Tout simplement" n°35, Éditions de l'Atelier, 2002, p.115

application ce corpus dans la vie de tous les jours. Et comme nous l'avons vu précédemment, c'est la vertu de prudence qui permet cela. C'est en apprenant à exercer sa prudence que l'on devient de plus en plus homme, en apprenant à faire les bons choix, à discerner le bien à faire du mal à éviter, et à choisir les moyens concrets qui permettront d'atteindre le bien. Devenir pleinement homme, c'est répondre à la vocation que nous propose Dieu, et la prudence prend toute sa place dans cette réponse, comme le rappelait le Saint Père peu de temps après son élection : « *La prudence constitue la clé pour la réalisation du devoir fondamental que chacun a reçu de Dieu, et ce devoir est la perfection de l'homme lui-même. Dieu a donné à chacun de nous son humanité, il est donc nécessaire que nous répondions à cette mission en l'orientant en conséquence.* »¹⁴

Dans leur catéchisme, les évêques allemands précisent à propos des vertus morales en général :

*« Elles ne doivent pas s'épuiser dans la bienveillance et dans l'attitude intérieure bonne, mais doivent conduire à faire le bien et à agir de façon juste. L'état d'esprit intérieur ne devient crédible que s'il se vérifie dans l'agir concret : dans la communauté des croyants et dans la société séculière, dans la pratique sociale, politique, économique et écologique. »*¹⁵

La formation de la conscience morale doit permettre à l'homme de vivre sous le regard de Dieu en faisant ce qui est bien, et la prudence est la clé de cette attitude moralement ajustée à Dieu.

Nous venons de dresser un portrait de la vertu de prudence à partir de la lecture de ce qui en est dit dans trois catéchismes. Il est à noter la grande disparité de traitement de ce thème d'un ouvrage à l'autre, puisque les références à la vertu de prudence peuvent soit tenir en quelques lignes, dans le catéchisme conçu par les évêques français, soit recouvrir plusieurs pages, dans le catéchisme de leurs collègues allemands. Cette compréhension contemporaine de la vertu de prudence s'ancre dans une longue histoire, à la fois dans la Bible et chez les penseurs de l'Antiquité.

¹⁴ Intervention du 25 octobre 1978

¹⁵ CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ALLEMANDE, *op. cit.*, p. 69

Deuxième partie

L'histoire du concept de prudence

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce devoir, la vertu de prudence tient une place essentielle dans la pensée morale de l'Église, aujourd'hui comme hier. La manière dont nous comprenons aujourd'hui ce qu'est la prudence se nourrit à la fois de la Bible et des philosophes grecs et latins, relus et assumés par les Pères.

II.1. La prudence dans la Bible

II.1.1. LE CŒUR

Les termes abstraits que nous utilisons aujourd'hui ont été forgés peu à peu par l'humanité. Les livres bibliques utilisent des tournures concrètes pour aborder les choses de la conscience. C'est celui de cœur qui nous intéresse ici. Dans la Bible, et encore aujourd'hui dans une large mesure, le cœur (*lêb*) est le siège de tous les sentiments, y compris des sentiments moraux. De la Genèse à l'Apocalypse, le cœur apparaît comme le témoin de la valeur morale des actes et comme le lieu d'intériorisation de la loi divine. Il est ainsi la source de la vie morale, et peut être converti par Dieu.

C'est le cœur qui conserve la mémoire des actes commis, et c'est lui qui porte témoignage : « *Car bien des fois ton cœur a su que toi aussi avais maudit les autres.* » (Qo 7, 22), « *Le péché de Juda est écrit avec un stylet de fer, avec une pointe de diamant il est gravé sur la tablette de leur cœur* » (Jr 17, 1). En effet, le cœur ne fait pas que garder mémoire des événements : le souvenir se colore de remords si l'on a mal agi. C'est aussi le cœur qui connaît la souffrance, la honte, l'amertume.

Mais le cœur ne fait pas que rappeler les mauvaises actions et condamner le pécheur, il permet de comprendre, de retenir et de suivre la loi divine. C'est ce qui est prescrit dès le Deutéronome : « *Sache-le donc aujourd'hui et médite-le dans ton cœur : c'est Yabvé qui est Dieu, là-haut dans le ciel comme ici-bas sur la terre, lui et nul autre.* » (Dt 4, 39). Le cœur est l'organe essentiel de l'acte moralement ajusté à Dieu : c'est lui qui permet de savoir ce qui est juste aux yeux de Dieu, et qui permet d'agir en conformité avec ce discernement. Le cœur biblique a exactement la même fonction que la prudence. Les deux termes sont d'ailleurs parfois associés, comme dans le livre des Proverbes : « *Quand la sagesse entrera dans ton cœur, que le savoir fera les délices de ton âme, la prudence*

veillera sur toi, l'intelligence te gardera pour t'éloigner de la voie mauvaise, de l'homme aux propos pervers, de ceux qui délaissent les droits sentiers et vont courir par des voies ténébreuses; ils trouvent leur joie à faire le mal, ils se complaisent dans la perversité; leurs sentiers sont tortueux, leurs pistes sont obliques. » (Pr 2, 10-15).

Ainsi, le cœur est source de la vie morale, quand il entre en résonance avec l'amour divin. Mais ce cœur peut persévérer dans le mal, c'est le thème de l'endurcissement. Il ne peut être question ici de trop développer ce thème, mais disons seulement que l'endurcissement du cœur est un enfermement dans un cercle vicieux où le mal entraîne le mal. Ce thème est également lié à celui de l'aveuglement : que ce soit Pharaon avec Moïse ou les pharisiens avec Jésus, il y a une attitude de fermeture du cœur par rapport à Dieu et au témoignage de ceux qui parlent en son nom. Mais rien n'est définitivement perdu, car Dieu a le pouvoir de rompre cet enfermement et de transformer le cœur endurci : l'homme comprend son péché, et se retourne vers Dieu.

II.1.2. LA SAGESSE ET LA PRUDENCE

Plus proche encore de notre notion moderne de prudence, à laquelle elle a donné son nom, nous trouvons dans la Bible la notion double de prudence-sagesse. Ces mots sont liés, puisque le terme hébreu (*chokmah*) a été traduit dans les LXX par *φρόνησις* et plus tard dans la Vulgate par *sapientia* et *prudentia*.

La prudence biblique a plusieurs aspects. Elle peut être une prudence "profane" qui vise à acquérir des biens matériels ou une prudence "vertueuse" qui observe la loi, qui est la science de la connaissance de Dieu et de sa volonté. Cette connaissance est un art : elle nécessite des qualités intellectuelles (la prudence est œuvre de raison), une attitude morale (une inclination du cœur), mais d'abord et avant tout un don de Dieu. La prudence-sagesse est un attribut divin, et elle ne se trouve qu'en Dieu seul.

Dans le Nouveau Testament aussi, la vertu de prudence a une place importante. Jésus recommande la prudence, que ce soit par le biais de la parabole de l'intendant malhonnête ou celle des vierges folles et des vierges sages. L'homme prudent, c'est aussi celui qui bâtit sa maison sur le roc : « *Ainsi, quiconque écoute ces paroles que je viens de dire et les met en pratique, peut se comparer à un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc.* » (Mt 7, 24). La vraie prudence, c'est d'écouter les paroles de Jésus et de les mettre en pratique. Il ne s'agit pas de la fausse prudence du jeune homme riche qui refuse de suivre Jésus : la prudence n'est pas la peur. Comme le dit Philippe Delhay : « *La*

suprême prudence est celle de l'apôtre qui ne vise qu'à rendre témoignage avec courage, confiant que s'il fait ce que Dieu lui demande, il sera sauvé par le Seigneur, fidèle à sa parole. »¹⁶.

Ainsi, dans l'Écriture même ont trouve la source de tous les éléments de la pensée contemporaine de l'Église sur les vertus de manière générale, et sur la vertu de prudence en particulier. Mais le passage n'a pas été direct, et la compréhension que nous avons aujourd'hui du rôle prépondérant de cette vertu doit aussi beaucoup à la pensée des philosophes antiques, repris par les Pères à la lumière de l'Écriture et venant eux-même aider à une meilleure compréhension de l'Écriture.

II.2. La prudence dans l'histoire de la pensée

De nombreux penseurs ont consacré des écrits à la vertu de prudence. Nous nous intéresserons ici à trois philosophes – Platon, Aristote et Cicéron – et à deux grands penseurs chrétiens – Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin.

II.2.1. CHEZ LES PHILOSOPHES

Chez Platon (428-348 av. J.-C.), les vertus ont d'abord un rôle social : chacun des corps qui doit tenir sa place dans la cité a une vertu propre. La vertu de prudence doit être celle du philosophe, le sage à qui il revient de gouverner la cité. Le courage est la vertu des soldats tandis que la tempérance est la vertu des artisans. La justice doit maintenir l'harmonie entre les trois classes de la cité. Cette répartition est aussi celle qui doit présider aux différents niveaux de l'âme de chaque homme : la raison a pour vertu la prudence, l'irascible, le courage et le concupiscible, la tempérance. La justice doit là encore maintenir l'équilibre. La prudence est pour Platon une vertu intellectuelle, elle est une connaissance et donc le plus haut des biens.

Aristote (384-322 av. J.-C.) a une conception beaucoup plus pratique de la prudence. Il la situe en relation avec les autres vertus intellectuelles : l'art, la science, la sagesse, la prudence et l'intelligence. Le rôle de la prudence est de bien se diriger : « *on appelle prudents les hommes qui savent décider convenablement ce qui est bon et utile pour leur bonheur.* »¹⁷ La prudence guide l'homme dans sa recherche du bonheur, et dans les moyens pour l'obtenir ; elle est du domaine de l'agir concret. Aristote la décompose en trois parties : la prudence particulière, qui règle les actes des individus,

¹⁶ DELHAYE Philippe, *La Conscience morale du Chrétien*, Coll. Le Mystère Chrétien n°4, Éditions Desclée, 1964, p. 46

¹⁷ ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VI, chap. 5, cité par Philippe DELHAYE, *op. cit.*, p. 49

la prudence politique, qui regarde la gestion des affaires publiques, et la prudence familiale, qui doit régir la vie du ménage.

Cicéron (106-43 av. J.-C.) décrit la prudence en la situant lui aussi dans le cadre des vertus cardinales. Le but de la pratique des vertus est d'avoir une vie honnête, et la prudence est celle des vertus qui vise « à découvrir la vérité et à former de bons conseils [...] Le véritable objet de la prudence et en quelque sorte la matière sur laquelle elle s'exerce, est donc la vérité. »¹⁸ Et à la différence d'Aristote qui découpe la prudence en trois parties selon ses champs d'application, Cicéron va découper la prudence suivant ses trois composantes, ou plutôt ses trois mouvements : la mémoire, qui se rappelle le passé, l'intelligence, qui examine le présent, et la prévoyance, qui anticipe l'avenir.

II.2.2. CHEZ LES PENSEURS CHRÉTIENS

Les Pères ont construit leur réflexion autour des vertus cardinales à partir des écrits qu'ils connaissaient des philosophes grecs et latins. Jusqu'à Guillaume d'Auxerre et l'avènement de la pensée scolastique au Moyen-Âge, il n'est pas question de définition organisée, structurée, systématique de la prudence.

Saint Augustin (354-430) explique dans le *De Trinitate* que la prudence consiste fondamentalement à discerner le bien du mal, à être vigilant pour éviter les dangers. La prudence, vertu morale, est liée à la charité, vertu théologale : l'homme qui aime est un homme prudent.

Saint Thomas d'Aquin (1225-1274) s'attachera à définir précisément les contours des vertus morales. Plusieurs articles de sa *Somme théologique* leur sont consacrés et le mot même de "prudence" y apparaît plus de mille fois¹⁹. Il se détache nettement de la conception de la prudence comme précaution. La prudence prend une dimension eschatologique en ce qu'elle doit être mise en œuvre pour permettre à l'homme de bien agir en fonction de l'objectif de sa vie, en fidélité avec l'inspiration de l'Esprit Saint. La vertu de prudence se compose du désir, de la délibération et du jugement. En effet, la vertu de prudence met en relation un désir personnel avec des commandements (ceux de Dieu, de l'Église, les lois de la cité,...) en vue de déterminer une attitude à prendre et des actes à accomplir. La prudence permet d'orienter un désir vers le bien, dans un dynamisme de l'action.

¹⁸ CICÉRON, *De Officiis*, livre I, chap. 5, cité par Philippe DELHAYE, *op. cit.*, p. 49-50

¹⁹ 1 031 fois selon le logiciel Ictus

Ce rapide parcours dans l'histoire de la pensée sur la vertu de prudence nous montre, s'il en était besoin, qu'il ne s'agit pas d'une idée nouvelle. Mais qui dit idée ancienne ne veut pas forcément dire idée dépassée. En effet, la vertu de prudence est vraiment une idée pour l'aujourd'hui de notre monde, c'est ce que nous allons voir maintenant.

Troisième partie

“Critériologie” pour une prudence pastorale

Tout homme du XXI^{ème} siècle qui cherche à mener une vie bonne ne peut que tirer profit de l'étude et de la pratique de la vertu de prudence. Elle est tout à fait d'actualité, et notamment pour ce qui est de la pratique pastorale de l'Église catholique.

III.1. La prudence, une vertu plus que jamais d'actualité

La vision actuelle de la prudence est un peu faussée, et une étude un peu trop rapide pourrait facilement amener à confondre la prudence avec le principe de précaution, principe qui est largement mis en avant par de multiples acteurs de la vie publique.

III.1.1. PRUDENCE ET PRINCIPE DE PRÉCAUTION ?

Il ne faudrait pas ramener trop rapidement la prudence au principe de précaution et dire que le second est la nouvelle appellation de la première. Qu'entend-on généralement par “principe de précaution” ? Dans son acception habituelle, telle qu'on la rencontre par exemple dans les médias ou les discours politiques, il s'agit le plus souvent de stopper un processus dont on pense, mais sans en avoir de preuve, qu'il pourrait à plus ou moins brève échéance, se révéler d'une certaine nocivité. Ce concept apparaît clairement comme imprécis, d'autant qu'il est de plus en plus invoqué pour toutes sortes de questions : la culture des plantes O.G.M. (Organismes Génétiquement Modifiés), l'expérimentation sur le clonage humain, l'implantation des relais de téléphonie mobile sur les écoles et les immeubles d'habitation,... En lui-même, ce principe revient à renoncer à agir, à partir du moment où il y a une incertitude sur les effets indésirables possibles, même avec une très faible probabilité. Il s'agit de renoncer à tout risque de “dégâts collatéraux”. L'actualité nous montre bien que certains décideurs ne mettent pas en œuvre ce principe de précaution, mais plus généralement, il entre dans ce mouvement de fond de nos sociétés occidentales qui cherchent à bannir le risque et l'incertitude de toutes les couches de la vie humaine. On connaît le recours systématique aux assurances, pour couvrir de plus en plus de risques. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeur : il est normal et sain, et prudent, qu'un

père de famille contracte une assurance-vie pour le cas où un événement viendrait l'empêcher de subvenir aux besoins de sa famille. Cependant, il ne peut y avoir de vie humaine réelle sans une part d'incertitude et de prise de risque. Et la prudence ne consiste pas à fuir tout risque. D'ailleurs, on voit bien comment cet avatar de la prudence qu'est le principe de précaution ne permet pas de faire face de façon satisfaisante aux défis du monde d'aujourd'hui.

III.1.2. POUR UNE VÉRITABLE PRUDENCE

Il est nécessaire que notre monde redécouvre la grandeur de la vertu de prudence. Elle est absolument indispensable à la bonne direction des affaires publiques comme des affaires privées. En effet, alors que le principe de précaution entraîne un blocage de l'action, la vertu de prudence est un dynamisme pour agir. On ne peut vivre sans aller au devant de certaines décisions ni sans devoir prendre certains risques.

Ainsi l'Église, tout en faisant l'éloge de la prudence, reconnaît aussi la grandeur du sacrifice des martyrs : est-ce que pour rester en vie et continuer à prier le Seigneur ils n'auraient pas dû mentir et faire semblant de renier le Christ ? Il n'y a en fait pas d'incompatibilité entre la prudence et le martyre ! Face à la persécution, le but premier à atteindre est celui qui est le plus ajusté à Dieu. Il s'agissait de rester en fidélité avec son amour et son engagement, ne pas se trahir. Le moyen moralement bon pour atteindre ce but consistait à ne pas renier sa foi, quoi qu'il en puisse coûter. La décision d'aller au martyre est une décision complètement morale et prudente qu'on pris de nombreux croyants dans le cours de l'histoire.

Sans aller jusqu'à ces exemples extrêmes, il faut réhabiliter la prudence comme une vertu d'aujourd'hui, qui peut aider les hommes et les femmes de notre temps à bien conduire leur vie. Plutôt que de tout bloquer par peur de commettre une erreur, la prudence conduit à analyser l'ensemble des paramètres disponibles pour, en en prenant le temps, prendre une décision. Cette décision n'est pas forcément la meilleur dans l'absolu, mais elle doit être celle qui est la plus adaptée à la situation présente, aux personnes en présence, toujours dans une optique qui dépasse le simple niveau considéré pour regarder vers le Tout-Autre. Il peut arriver que ce discernement moral dans la prudence conduise à mettre un frein à un projet, pour un temps. Mais on voit bien qu'il ne s'agit pas du même processus que celui du principe de précaution.

Ainsi la vertu de prudence se révèle encore, pour peu qu'on s'y intéresse, comme porteuse d'une dynamique orientée vers la vie bonne sous le regard de Dieu, dynamique qui a encore

beaucoup à dire à nos contemporains. Et s'il est bien un domaine où la vertu de prudence doit prendre toute sa place, c'est bien celui de la pastorale.

III.2. Une vertu à mettre en pratique dans la pastorale

La pastorale doit faire face, comme toute activité humaine, à de nombreux choix. C'est ainsi que la prudence y trouve tout naturellement sa place. Elle doit être mise en œuvre par tous les acteurs de la pastorale, curés, prêtres, consacrés, laïcs,... pour contribuer à une annonce de l'Évangile qui soit conforme au dessein de Dieu.

III.2.1. UNE DISCIPLINE PERSONNELLE

La pratique de la vertu de prudence demande d'abord et avant tout une discipline personnelle. En effet, comme nous l'avons vu, la prudence est une vertu qui demande la mise en œuvre de la raison, et cela en prenant le temps nécessaire. Le discernement prudentiel demande la patience et la méthode. Il faut recueillir le plus d'éléments possibles sur la situation à laquelle il s'agit de faire face, avoir un œil dans le rétro-viseur pour se souvenir de ce qui est arrivé dans le passé, et faire des conjectures sur ce qui peut se passer dans le futur. Mais la prudence n'est pas qu'intellectuelle, elle est aussi et avant tout un don de Dieu. C'est pourquoi il ne peut être question de véritable prudence sans une vie de prière : pour bien choisir sous le regard de Dieu, il faut le connaître, et pour cela fréquenter l'Écriture et les sacrements, principalement l'eucharistie et la réconciliation. La première chose à faire quand on se trouve face à une décision à prendre, c'est de se remettre encore et toujours entre les mains du Seigneur.

L'attitude de prudence fondamentale, c'est celle du Christ à Gethsémani : *« Étant allé un peu plus loin, il tomba face contre terre en faisant cette prière: "Mon Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi ! Cependant, non pas comme je veux, mais comme tu veux." »* (Mt 26, 39) Le Christ se met en prière, et reconnaît que ce qui doit être fait, c'est ce que demande le Père, et non pas forcément ce que l'homme souhaite. Le désir, l'instinct de survie voudrait qu'il se sauve... mais tel n'est pas la mission que lui a confié son Père. Et même, il ne serait pas conforme à ce qu'il est vraiment s'il ne faisait pas la volonté du Père. Ainsi pour nous l'attitude de prudence se révèle bien comme étant de vivre en accord avec son identité profonde d'enfant de Dieu.

Être prudent, c'est donc prendre du temps pour analyser la situation, en fonction de ce que je connais de la volonté de Dieu, et en fonction de ce que je sais de moi-même.

III.2.2. UNE PRATIQUE RELATIONNELLE

Cette nécessaire connaissance de soi-même, et donc de ses limites, pour décider avec prudence invite à ne pas décider seul. Le recours aux conseils d'autres personnes permet de relativiser la perception que l'on peut avoir d'un même fait, et en avoir ainsi une vision plus conforme à la réalité.

La perception de l'importance pour un responsable de travailler avec des conseillers a conduit l'Église à chercher comment inscrire cette pratique dans les faits. C'est ainsi que l'Église est devenue depuis le concile Vatican II une Église de conseils. À tous les niveaux, la personne à qui a été confiée la charge de gouvernement de la communauté fait appel à des conseils spécialisés. Suivant le contexte ecclésial, notamment suivant les différents pays, on parle de conseil, de comité,... Ainsi en France les curés s'entourent de conseils paroissiaux, de conseils économiques,... En pays de mission, comme au Cambodge, les paroisses se structurent autour du comité de charité, du comité de liturgie, du comité des défunts et du comité de la catéchèse. Mais quelque soit l'organisation, le principe de fonctionnement reste le même : il ne s'agit pas d'instances décisionnelles. En effet, seul le responsable prend la décision au final. Cependant, la prudence veut qu'il se renseigne, qu'il prenne conseil, qu'il débâte des options possibles, pour ensuite prendre une décision dont il expliquera les raisons. Ce fonctionnement est actuellement celui qui est promu au sein de l'Église catholique. Cela n'a pas toujours été le cas puisque dans l'antiquité chrétienne les charges pastorales étaient soumises au suffrage universel de la communauté, et ce n'est pas systématiquement le mode de fonctionnement dans les autres confessions chrétiennes. Cela pour dire que la mise en œuvre de la vertu de prudence, qui n'est pas un monopole catholique, peut se faire de plusieurs façon.

III.2.3. DANS LA PROGRESSIVITÉ

La progressivité, ou loi de la gradualité, est déjà présente dans la pensée de Saint Thomas d'Aquin. L'homme n'est pas un tout figé : il est appelé à devenir toujours plus homme. Petit à petit, progressivement, dans un processus dynamique de conversion, il se tourne toujours plus vers Dieu, devenant ainsi plus conforme à sa nature même. L'homme est en continuel chemin, en pèlerinage sur cette terre.

Il faut toujours avoir à l'esprit cette notion de progressivité, particulièrement dans un contexte d'activité pastorale. La mission qui est confiée au pasteur, c'est d'amener le peuple chrétien qui lui est confié à être toujours plus ajusté à Dieu. Tout le monde ne peut avancer en

même temps, et on ne peut pas avoir les mêmes attentes ni les mêmes exigences avec tout le monde de la même façon. Considérer la progressivité de la conversion humaine ne supprime pas le caractère impératif de la loi morale. Ce qui est mal n'est pas moins mal pour les uns que pour les autres. Mais l'essentiel est de permettre à tous et chacun de progresser sur le chemin qui mène à Dieu, ce chemin qui est le Christ.

Par exemple, l'Église condamne le recours à des moyens contraceptifs pour contrôler les naissances. Dans le cas d'une jeune fille qui avait systématiquement recours à la pilule abortive au lendemain de rapports avec des partenaires de passage, la mise en place d'une contraception orale systématique est un mieux. Par cette démarche, elle commence à entrer dans un processus de prévision, de planification, qui lui permet de ne plus vivre dans la peur et dans l'urgence. Il ne faut évidemment pas en rester là, mais sans progressivité, il lui aurait été demandé de passer directement de sa situation initiale à la situation idéale présentée par le Magistère. Pour atteindre un but élevé, l'homme a besoin de se fixer des paliers intermédiaires. Mais il n'atteindra jamais son but élevé s'il se contente de rester à un des paliers intermédiaires. Il ne peut donc y avoir de saine progressivité sans rappel systématique de l'idéal qui est visé.

Nous venons d'évoquer quelques traits d'une bonne pratique pastorale de la vertu de prudence. Ce sont ces critères qui permettent d'évaluer la pertinence de telle ou telle attitude, de telle ou telle décision, au regard de la nécessaire prudence du pasteur. Rappelons pour conclure cette partie qu'il ne peut être question de prudence sans conversion, et donc sans prière.

Synthèse et perspectives *La morale et la prudence*

Nous voici donc au terme d'un parcours assez rapide autour de la vertu de prudence. Cette vertu joue un rôle déterminant dans la vie morale en ce qu'elle ordonne les autres vertus cardinales que sont la justice, le courage et la tempérance. Sans pratique de la prudence, il n'est pas de vie morale possible, et donc pas de saine vie en société. La prudence est également intimement liée à la formation de la conscience morale, à la fois comme moyen et comme but de cette formation.

Cette compréhension que nous avons aujourd'hui de la vertu de prudence ne s'est pas construite en un jour, et nous avons vu comment, depuis plusieurs millénaires, cette vertu a été présente à la fois chez les grands penseurs de l'Antiquité et dans l'univers biblique. C'est une vertu pour aujourd'hui, car c'est une vertu pour l'action : elle est dynamique et permet de vivre aujourd'hui en accord avec les commandements de Dieu.

On peut même aller plus loin, suivant en cela André Comte-Sponville dans son *Petit traité des grandes vertus*²⁰. Non seulement il réaffirme l'impérieuse nécessité de pratiquer la prudence pour avoir une vie moralement juste, mais il souligne à quel point la morale sans prudence pourrait être dangereuse, puisqu'elle ne serait que la recherche de l'application stricte de principe. Combien d'atrocités ont été commises au nom de la morale, alors qu'un peu de prudence aurait permis de les éviter ? Je lui laisse d'ailleurs le mot de la fin :

« Morale sans prudence, c'est morale vaine ou dangereuse. "Caute", disait Spinoza : "Méfie-toi". C'est la maxime de la prudence, et il faut se méfier aussi de la morale quand elle néglige ses limites ou ses incertitudes. La bonne volonté n'est pas une garantie, ni la bonne conscience, une excuse. Bref, la morale ne suffit pas à la vertu : il y faut aussi l'intelligence et la lucidité. C'est ce que l'humour rappelle, et que la prudence prescrit.

Il est imprudent de n'écouter que la morale, et il est immoral d'être imprudent. »²¹

²⁰ COMTE-SPONVILLE André, *Petit traité des grandes vertus*, Éditions P.U.F., 1995, p. 51

²¹ *ibid.*, p. 51

Bibliographie

- ✓ *Bible* (Traduction Œcuménique de la Bible) en 2 volumes
Éditions du Cerf, 1972 (N.T.) et 1975 (A.T.)
- ✓ *Bible* (Bible de Jérusalem)
Éditions du Cerf, 1998

- ✓ *Concile Œcuménique Vatican II – Constitutions, décrets, déclarations*
Éditions du Centurion, 1967

- ✓ *Catéchisme de l'Église catholique – Édition définitive*
Éditions Centurion / Cerf / Fleurus – Mame, 1998
- ✓ CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ALLEMANDE, *Catéchisme pour adultes – Vivre de la foi*
Éditions Centurion / Cerf, 1997
- ✓ LES ÉVÊQUES DE FRANCE, *Catéchisme pour adultes – L'Alliance de Dieu avec les hommes*
Éditions Centurion / Cerf, 1991

- ✓ BRUGUÈS Jean-Louis, *Dictionnaire de morale catholique*, article "Prudence"
Éditions C.L.D., 1991
- ✓ COMTE-SPONVILLE André, *Petit traité des grandes vertus*
Éditions P.U.F., 1995
- ✓ DELHAYE Philippe, *La Conscience morale du Chrétien*
Coll. Le Mystère Chrétien n°4, Éditions Desclée, 1964
- ✓ KEENAN James F., *Les vertus, un art de vivre*
Coll. "Tout simplement" n°35, Éditions de l'Atelier, 2002
- ✓ Saint THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*
Version informatique logiciel Ictus Win v. 2.7